

Commission Fédérale  
de Classement



# Saison 2020/2021 – Nouvelles procédures

# PREAMBULE

Au regard de cette saison atypique, le COMEX a décidé de poursuivre le principe du classement mensuel jusqu'à **février 2021**. De fait, aucune descente n'aura lieu avant **Mars 2021**.

Par ailleurs, certaines procédures et règles sont adaptées en fonction de la situation.

Toutes les information sur le nouveau classement FFT : <https://www.fft.fr/actualites/nouveau-classement-fft-partir-de-mars-2021>

# BLOCAGE DE CLASSEMENT POUR LES MATERNITES

Sont concernées : les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins **5 mois consécutifs** au cours de la période 1<sup>er</sup> Septembre 2019 /28 Février 2021 (*période d'arrêt des compétitions incluse*)

Les demandes seront à transmettre **avant le 15 Janvier 2021** par les Commissions Régionales de Classements au Service Classement FFT.

Les joueuses sont assurées d'avoir un classement « *semi bloqué* » pour une période de 12 mois.

# BLOCAGE DE CLASSEMENT POUR LES UNIVERSITAIRES

Un joueur licencié en France et effectuant ses études à l'étranger durant toute une année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement si ses résultats prouvent qu'il a conservé son niveau. Le joueur qui entame une année à l'université peut demander un blocage de son classement de début Septembre **pour une durée d'un an**. La demande est à renouveler chaque année.

Un joueur qui revient définitivement en France après son cursus scolaire peut demander un « semi blocage » de classement pour une **durée 8 mois**.

Les différentes demandes sont à transmettre avant le 15 Septembre 2020.

La procédure est la suivante, le joueur envoie un courriel ([classementtennis@fft.fr](mailto:classementtennis@fft.fr)) dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue.

Par ailleurs, il devra joindre :

Une copie de l'attestation de licence de l'année sportive 2020 ou 2021

Un certificat de scolarité 2019/2020 et/ou 2020/2021 (*pour les universités américaines, il s'agit du I-20*)



TEN

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

NIS